

COMMUNE DU BOURG D'HEM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Février 2016**

L'an deux mille seize le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, Mme FEL
MM. FRAPPAT, TISSIER, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Était absente excusée : Mme FOURNEL Claudine

Secrétaire de séance : M. TISSIER Joël

Le compte rendu de la séance ordinaire du 20 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1- RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS

- Devis de raccordement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de raccordement d'ERDF d'un montant de 3 988,67 € TTC.

- Avenant n°01 - lot n°2 Charpente-Couverture-Zinguerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour laine de verre de 120 mm pour création de sur plancher) de l'entreprise MOREAU Pascal d'un montant de 340.80 € TTC.

- Avenant n°01 – lot n°1 Démolition-Gros œuvre-VRD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour tranchée EDF et plancher isolant pour descente cave ainsi que le montage de pierres en façade) de l'entreprise PEREIRA-LAMY d'un montant de 1 434 € TTC.

2- ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL IRCANTEC

Le Conseil Municipal décide de passer un contrat d'assurances statutaires pour les agents stagiaires et titulaire IRCANTEC avec la CNP.

Il demande au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurances et autorise le Maire à signer ladite convention.

3- PLAN D'ACTION D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LA COLLECTIVITÉ

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'évaluation des risques professionnels menée de façon concertée avec l'ensemble des agents et les élus de la collectivité.

Il présente le plan d'actions établi suite au travail de réflexion engagé depuis le 02 juillet 2015.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des actions de prévention proposées.

4- PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents peut se faire soit sous la forme d'une convention de participation, soit après labellisation des contrats.

Le Conseil Municipal décide :

- de participer au financement des contrats santé labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
- de fixer le montant mensuel de la participation à 15 € par agent.

5- CONVENTION DE COMMERCIALISATION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DES PEINTRES

Monsieur le Maire explique que la convention de commercialisation établie avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres arrive à son terme, il conviendrait donc de la renouveler.

Il donne ensuite lecture de ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir une nouvelle convention de commercialisation avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2016.

6- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SPANC pour l'année 2014.

7- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIAEP sur prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2014.

8- RÉFLEXION BUDGÉTAIRE 2016

Le Conseil Municipal évoque les différents travaux à prévoir en vue de l'élaboration prochaine du budget (la principale opération étant la réhabilitation de l'ancienne école en logements).

QUESTIONS DIVERSES

- a) Mme Marie-Ange Dupontet propose l'insertion d'un article dans le prochain bulletin municipal.
- b) Denis Lenoble demande au Conseil Municipal l'autorisation de démolir le petit cabanon qui s'écroule à l'entrée dans le cimetière afin d'y placer les conteneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.